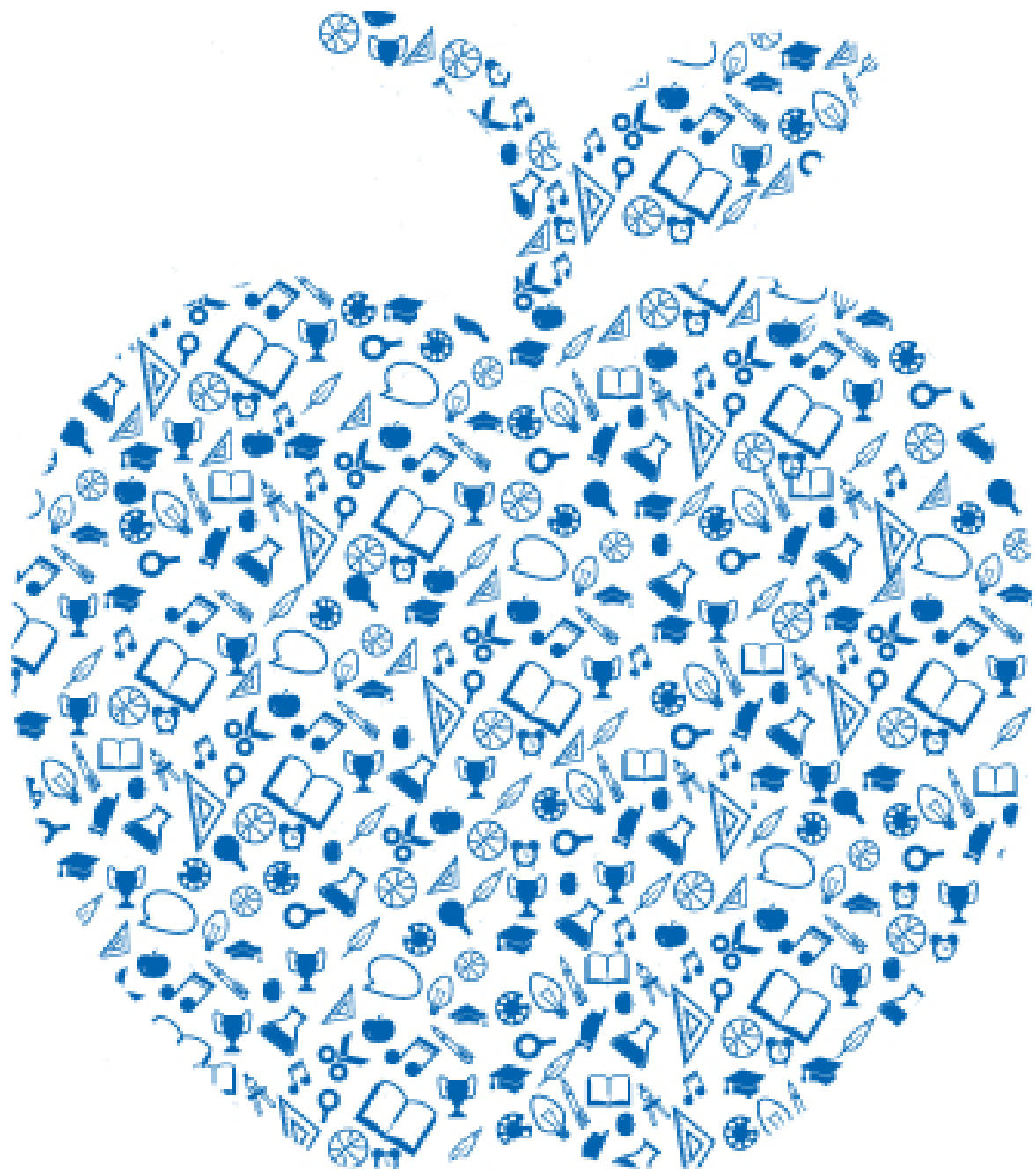




RAPPORT ANNUEL 2021

CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES LAURENTIDES

Rapport annuel 2020-2021 présenté au conseil d'administration à la séance
du 8 décembre 2021.

Cette publication a été réalisée par le Service du secrétariat général et des communications
du Centre de services scolaire des Laurentides, avec la collaboration de :

- Service des ressources financières
- Service des ressources éducatives
- Service des ressources humaines
- Service des ressources matérielles
- Service des technologies, de l'organisation scolaire et du transport

Le contenu de cette publication se trouve sur le site Web du Centre de services scolaire à
l'adresse suivante :
www.cslaurentides.qc.ca.

TABLE DES MATIÈRES

04

Mot de la présidence et
de la direction générale

07

Le CSSL en
quelques chiffres

08

Conseil
d'administration

10

Taux de
diplomation

11

Rapport du
protecteur de l'élève

12

Intimidation et
violence

14

Loi sur la gestion et le
contrôle des effectifs

15

Plan d'engagement vers
la réussite

21

Rapport financier

MARTIN BARBEAU ET SÉBASTIEN TARDIF



MOT DE LA PRÉSIDENTE ET DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

L'année scolaire 2020-2021 s'est révélée riche en défis, mais tout aussi stimulante au Centre de services scolaire des Laurentides (CSSL), notamment en raison de la pandémie de COVID-19. Les deux priorités organisationnelles pour l'année étaient de préserver la sécurité et la santé de nos élèves et de nos employés, ainsi que de maintenir un enseignement de qualité malgré le contexte de la pandémie. Nous nous sommes engagés dans cette ambitieuse mission et nous n'avons ménagé aucun effort afin d'atteindre ces objectifs qui mobilisaient tous les employés du CSSL. Nous avons été confrontés à l'imprévu et au changement à de multiples reprises. Cependant, nous sommes fiers d'affirmer que chaque fois, nous avons relevé les nombreux défis qui se présentaient à nous avec brio.

La COVID-19 aura réussi à se faufiler dans quelques écoles, mais les mesures sanitaires mises en place ont constitué une barrière de protection efficace, sans être un obstacle insurmontable aux apprentissages.

Des bonds de géant ont été faits sur le plan technologique et la qualité de l'enseignement a été maintenue. Tous les employés du CSSL, peu importe leur corps d'emploi, ont mis la main à la pâte afin d'offrir un milieu scolaire sain et sécuritaire, grâce à leur sens du devoir, leur engagement et leur dévouement remarquables.

« L'année 2020-2021 aura prouvé qu'ensemble, tout est possible. »

Malgré le tourbillon intense de cette année en perpétuel changement, les résultats scolaires se révèlent positifs. Le secteur de la formation professionnelle a réussi à former 150

préposés aux bénéficiaires pour soutenir le système de la santé. La pandémie aura eu des impacts relativement mineurs sur la réussite scolaire des élèves du primaire et, au final, les impacts auront été moins importants que nous l'avions anticipé chez les élèves du secondaire. Les écarts pourront être rattrapés. Bien sûr, nous demeurerons attentifs aux effets négatifs de la pandémie ressentis chez certains élèves, notamment au niveau de la motivation, de la persévérance scolaire et de la santé mentale.

Nous ne pouvons passer sous silence la mise en place de la nouvelle gouvernance scolaire, en octobre 2020. Tous les membres, qu'ils soient parents, membres du personnel ou issus de la communauté, ont rempli avec brio leur mandat, malgré, encore une fois, le contexte mouvant. Ils ont su faire preuve de résilience tout en découvrant leurs nouvelles fonctions, et ce, afin de prendre les meilleures décisions au bénéfice des élèves du CSSL.

En terminant, nous tenons à mettre en lumière la contribution individuelle de l'ensemble de notre personnel scolaire : cadres, enseignants, professionnels et personnel de soutien.

Cette contribution est assurément au cœur de notre réussite collective. L'année 2020-2021 a prouvé qu'ensemble, tout est possible. Le courage, la créativité, la collaboration, la solidarité et la ténacité nous ont permis de nous dépasser quotidiennement, toujours dans le but de soutenir nos quelque 9 000 élèves. Nous remercions également sincèrement les parents et les membres de la communauté de leur soutien indéniable lors de cette année remplie d'inattendus.


Martin Barbeau
Président


Sébastien Tardif
Directeur général

« Nous devons garder nos distances, mais nous nous sommes soudés autrement. La COVID-19 ne nous permettait pas de nous serrer la main, mais nous nous sommes serrés les coudes. »

LE CSSL EN QUELQUES CHIFFRES

Répartition de la clientèle 2020-2021

100
Élèves du préscolaire 4 ans

635
Élèves du préscolaire 5 ans

4165
Élèves du primaire

3039
Élèves du secondaire

837
Élèves de la formation professionnelle

249
Élèves de la formation générale aux adultes

9025
Total des élèves en 2020-2021

33

Le CSSL couvre 33 municipalités regroupées principalement au sein des MRC des Pays-d'en-Haut et des Laurentides.

La municipalité de Saint-Donat, où nous avons une école, est cependant située sur le territoire de la MRC de Matawinie.

Le CSSL dispense de l'enseignement préscolaire, primaire et secondaire dans 21 écoles et 3 centres de formation professionnelle et de formation générale aux adultes.

24

36

Les écoles et les centres sont répartis dans 36 immeubles au sein du territoire du CSSL.

CONSEIL D'ADMINIS- TRATION

Le conseil d'administration du Centre de services scolaire des Laurentides a été mis en place le 14 octobre 2020.

Les membres du conseil d'administration du Centre de services scolaire exercent leurs fonctions et pouvoirs en respectant les rôles et responsabilités de chacun et dans une perspective d'amélioration des services éducatifs prévus par la *Loi de l'instruction publique* et par les régimes pédagogiques établis par le gouvernement.

Code d'éthique et de déontologie des membres du conseil d'administration

Au cours de l'année 2020-2021, aucune plainte n'a été déposée à l'instance disciplinaire chargée d'appliquer le code d'éthique et de déontologie. Aucun manquement n'a été constaté.

Vous pouvez consulter le code d'éthique et de déontologie à l'adresse suivante : www.cslaurentides.qc.ca sous l'onglet Communauté – Conseil d'administration.

Principales réalisations

- Mise en place de la nouvelle gouvernance;
- Bond important dans l'amélioration des bâtiments;
- Malgré la pandémie, maintien d'un enseignement de qualité en assurant un milieu sain et sécuritaire pour les élèves et le personnel;
- Impacts relativement mineurs de la pandémie sur la réussite académique des élèves du primaire et impacts moins importants qu'anticipés chez les élèves du secondaire;
- Déploiement de services alternatifs, comme l'enseignement à distance et le tutorat;
- Augmentation des projets de construction d'écoles pour répondre à l'accroissement significatif de la clientèle scolaire.

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Martin Chrétien, parent, *Président de octobre 2020 à avril 2021*

Ana Melendez, parent, *depuis mai 2021*

District des Pays-d'en-Haut

Martin Barbeau, parent, *Vice-président de octobre 2020 à juin 2021 et président depuis juin 2021*

District des Carrefours-de-services

Gabriel Dagenais, parent

District des Écoles-de-Village

Catherine Drouin, parent

District du Grand-Tremblant

Véronique Ménand, parent

District du Coeur-du-Territoire

Christine Filiatrault, membre du personnel

Direction d'établissement

Chantal Bonneville, membre du personnel

Personnel d'encadrement

Francine H. Michaud, membre du personnel

Personnel enseignant

Mylène Audet, membre du personnel

Personnel professionnel non-enseignant

Pascal Savard, membre du personnel

Personnel de soutien

André Byette, membre de la communauté, *de octobre 2020 à mai 2021*

Ayant une expertise en matière de gouvernance, d'éthique, de gestion des risques ou de gestion des ressources humaines

Geneviève Bourdeau, membre de la communauté

Ayant une expertise en matière financière ou comptable ou en gestion des ressources financières ou matérielles

Marie-Hélène Ouellette, membre de la communauté

Issue du milieu communautaire, sportif ou culturel

Nancy Pelletier, membre de la communauté

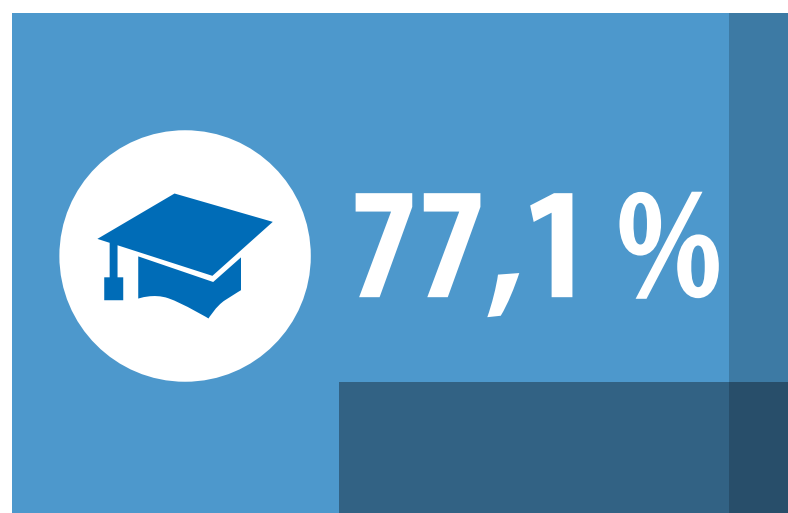
Issue du milieu municipal, de la santé, des services sociaux ou des affaires

Stéphanie Viens-Proulx, membre de la communauté

Âgée de 18 à 35 ans

TAUX DE DIPLOMATION

Le Centre de services scolaire des Laurentides est extrêmement fier des résultats obtenus relativement à son taux de diplomation, notamment dans un contexte aussi mouvant que durant la dernière année scolaire. Effectivement, le CSSL a obtenu le plus haut taux de diplomation et de qualification de son histoire pour la cohorte 7 ans, soit 77,1 %.



La collaboration et le resserrement de toutes les ressources éducatives autour des élèves ont assuré une continuité des apprentissages scolaires, en dépit des difficultés que la pandémie a engendrées. La réussite éducative ne se bâtit pas en un jour. Tout au long du parcours scolaire des élèves, chaque petit geste compte.

Nous félicitons les élèves et nous remercions sincèrement leurs parents. Nous rendons également un hommage particulier à tous les membres du personnel du CSSL qui font un travail remarquable, jour après jour.

RAPPORT DU PROTECTEUR DE L'ÉLÈVE

Le rôle du protecteur de l'élève prend sa source dans la *Loi sur l'instruction publique*. Il assiste, selon les paramètres de son mandat, les parents ou les élèves lors de l'application des dispositions du Règlement relatif à l'examen des plaintes formulées par les élèves ou leurs parents établi par le Centre de services scolaire des Laurentides. Le protecteur de l'élève est un recours neutre, exercé par une personne indépendante du centre de services scolaire et de la personne qui initie la communication. Les principes qui sous-tendent la fonction du protecteur de l'élève sont l'indépendance, la confidentialité, l'impartialité et l'accessibilité.

Son efficacité d'intervention repose sur sa capacité d'influencer et de persuader. Son mandat lui permet donc de participer à l'amélioration de la qualité des services.

Dans la continuité de son mandat, le protecteur de l'élève mène aussi une action préventive. Dans cette perspective, il peut souligner, à l'instance concernée, certaines situations pouvant créer un préjudice à l'élève et ainsi éviter leur répétition.

Dans l'exercice de son mandat pour l'année scolaire 2020-2021, 23 demandes d'intervention ont été adressées au protecteur de l'élève. Dans quelques situations, ces demandes ont été dirigées préalablement auprès du protecteur de l'élève alors que l'intervention du protecteur de l'élève s'inscrit à la fin du processus. Dans ces circonstances, les personnes ont été orientées vers l'instance concernée. Aucun avis n'a été soumis au conseil d'administration et à la direction générale.

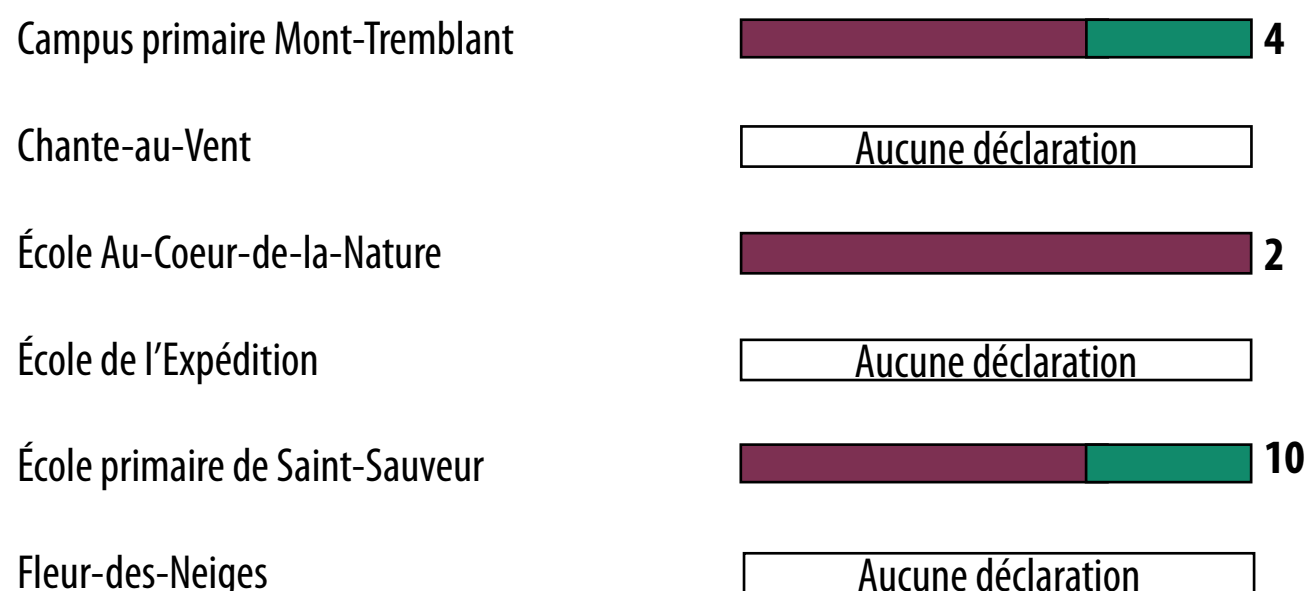
INTIMIDATION ET VIOLENCE

Dans le cadre de la *Loi visant à prévenir et à combattre l'intimidation et la violence à l'école*, les directions d'école doivent transmettre à la direction générale du centre de services scolaire, un rapport sommaire faisant état de la nature des événements qui se sont produits dans leur école et des interventions s'y rattachant. En 2020-2021, le CSSL a reçu très peu de plaintes relativement à l'intimidation et à la violence telles que définies à l'article 13 de la *Loi sur l'instruction publique*. Aucune plainte officielle concernant des actes d'intimidation ou de violence n'a été portée à l'attention du protecteur de l'élève.

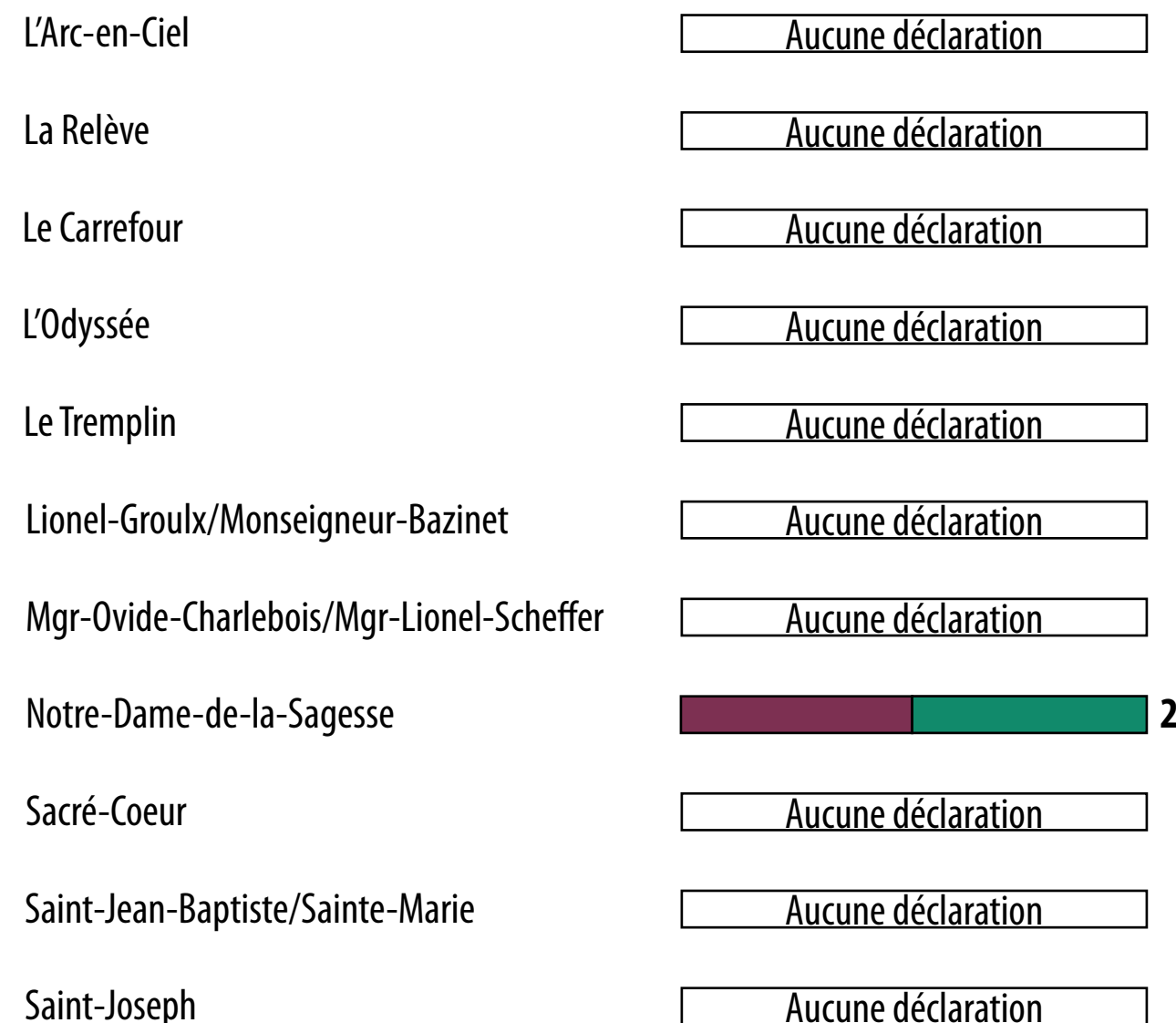
Conformément aux mesures prévues dans leur plan de lutte contre l'intimidation et la violence et au code de vie de leur établissement, les directions d'école, en collaboration avec leurs intervenants, se sont assurées de traiter rapidement et avec diligence toute situation auprès des victimes, des intimidateurs ou des témoins. Dans les cas plus complexes, le Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) des Laurentides a été sollicité.

NATURE DES ACTES D'INTIMIDATION ET DE VIOLENCE RAPPORTÉS À LA DIRECTION GÉNÉRALE

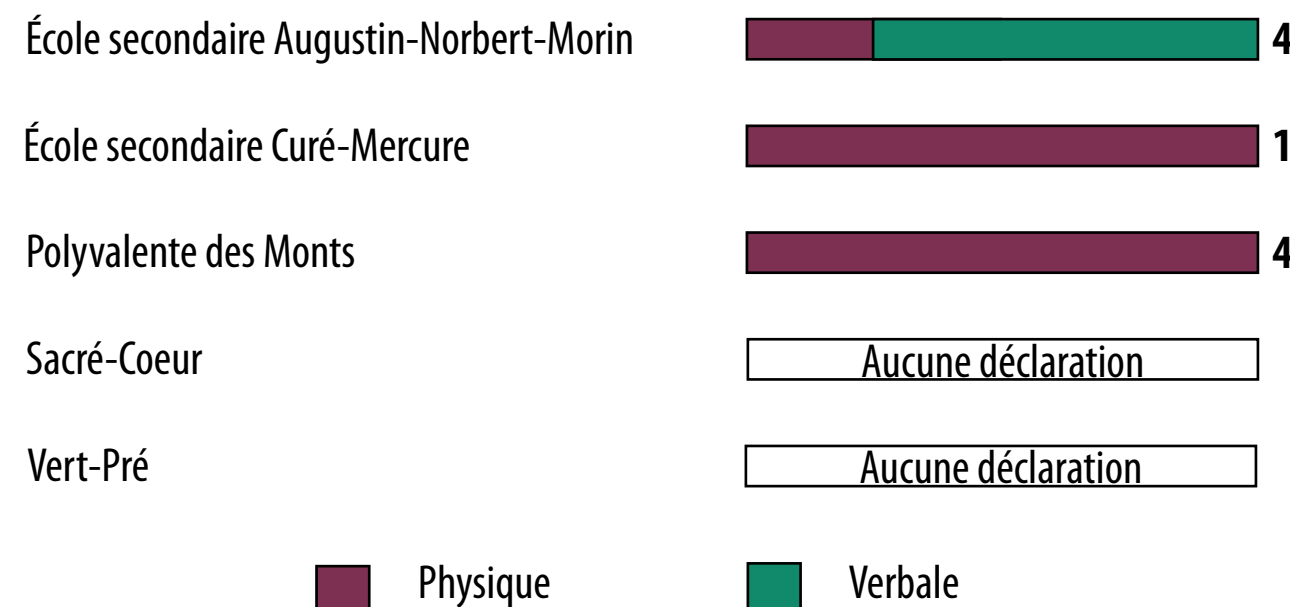
Écoles primaires



Écoles primaires (suite)



Écoles secondaires



 Physique  Verbale

LOI SUR LA GESTION ET LE CONTRÔLE DES EFFECTIFS

De par la *Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État* en vigueur, le CSSL doit faire état de l'application de certaines dispositions prévues à la loi dans son rapport annuel.

Pour la période comprise entre le 1^{er} avril 2020 et le 31 mars 2021, le total d'heures rémunérées au CSSL est de 1 854 524,66 pour un niveau d'effectifs alloué de 1 845 024,01 heures. Le dépassement de 9 500 heures se justifie notamment par l'ajout de ressources ainsi que par les travaux nécessaires à la construction de deux nouvelles écoles.

Ces données sont illustrées, à droite, par le niveau de l'effectif et sa répartition par catégorie d'emploi, toujours pour la période comprise entre le 1^{er} avril 2019 et le 31 mars 2020.

Personnel d'encadrement	73
Personnel professionnel	81
Personnel infirmier	0
Personnel enseignant	1 163
Personnel de bureau, technicien et assimilé	679
Agents de la paix	0
Ouvriers, personnel d'entretien et de service	119
Étudiants et stagiaires	0
TOTAL :	2 115

PLAN D'ENGAGEMENT VERS LA RÉUSSITE

Le déploiement du Plan d'engagement vers la réussite (PEVR) du Centre de services scolaire des Laurentides priorise les 7 objectifs prescrits par le ministère. Les 18 autres objectifs continuent à être utilisés comme levier aux fins d'atteindre lesdits objectifs prescrits.

OBJECTIF

2 D'ici 2019, promouvoir et soutenir les initiatives qui permettront aux élèves du primaire d'être physiquement actifs 60 minutes par jour.

CIBLE ATTEINTE

Toutes les écoles du Centre de services scolaire des Laurentides proposent des activités afin que les élèves du primaire soient physiquement actifs 60 minutes par jour.



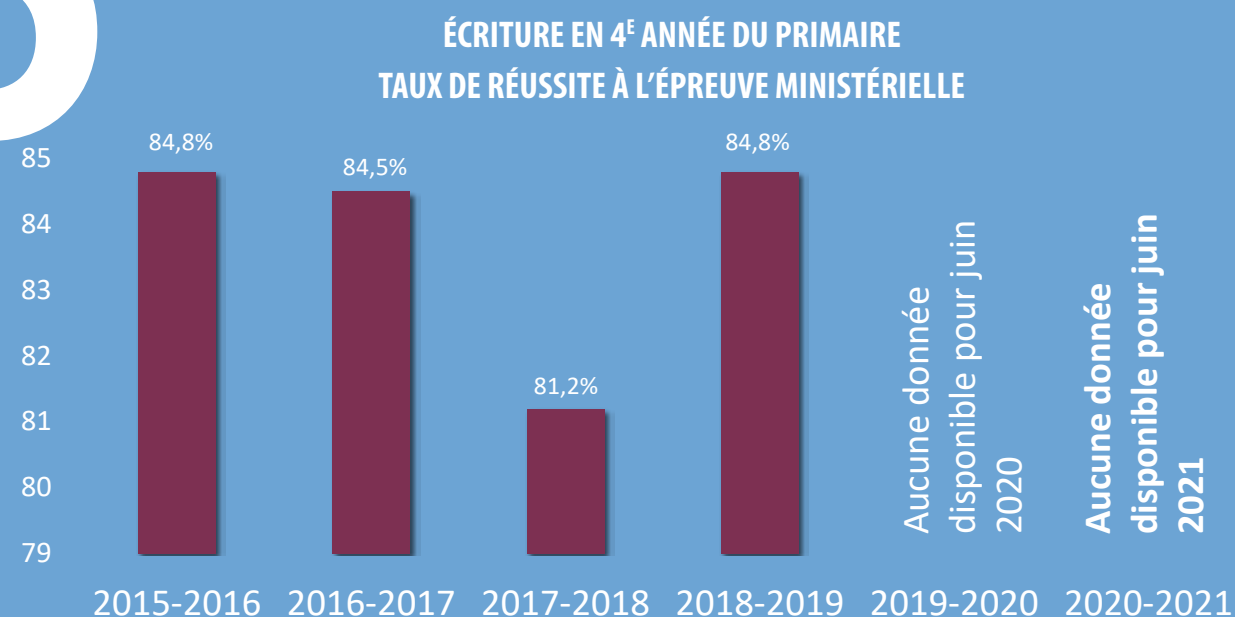
OBJECTIF

3 D'ici 2022, promouvoir et soutenir les initiatives qui contribuent à rehausser et maintenir les compétences en littératie de la population adulte.

- Salon du livre destiné aux élèves et à la communauté;
- Poursuite des ateliers de lecture partagée au préscolaire;
- Augmentation du nombre de groupes pour les cours de francisation à la population adulte;
- Participation à Circulitout+ :
 - Offre d'accompagnement, de modélisation et d'information à plusieurs personnes significatives entourant l'enfant, dont les parents, les éducatrices, les enseignants, les bibliothécaires, etc.
 - Transfert d'outils d'éveil à la lecture aux pères, aux mères, aux grands-parents, etc.
 - Utilisation des jeux de société pour donner le goût de lire également par ce médium et pour maintenir les compétences en lecture des parents.

OBJECTIF

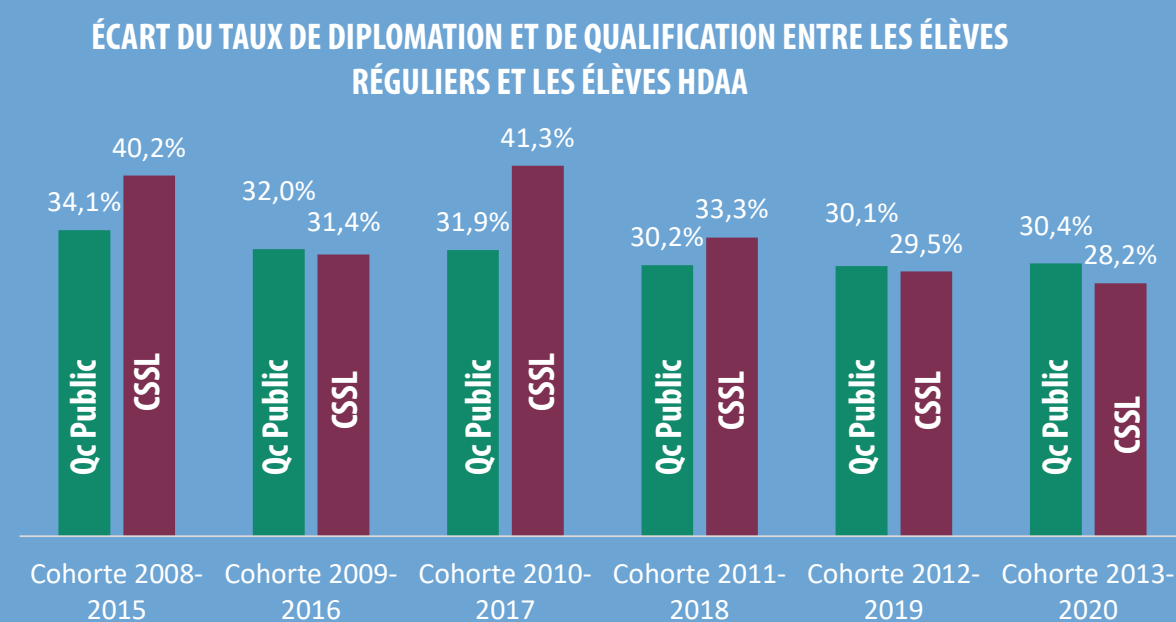
5 D'ici 2022, porter à 90 % le taux de réussite à l'épreuve ministérielle d'écriture, langue d'enseignement, de la 4^e année du primaire.



OBJECTIF

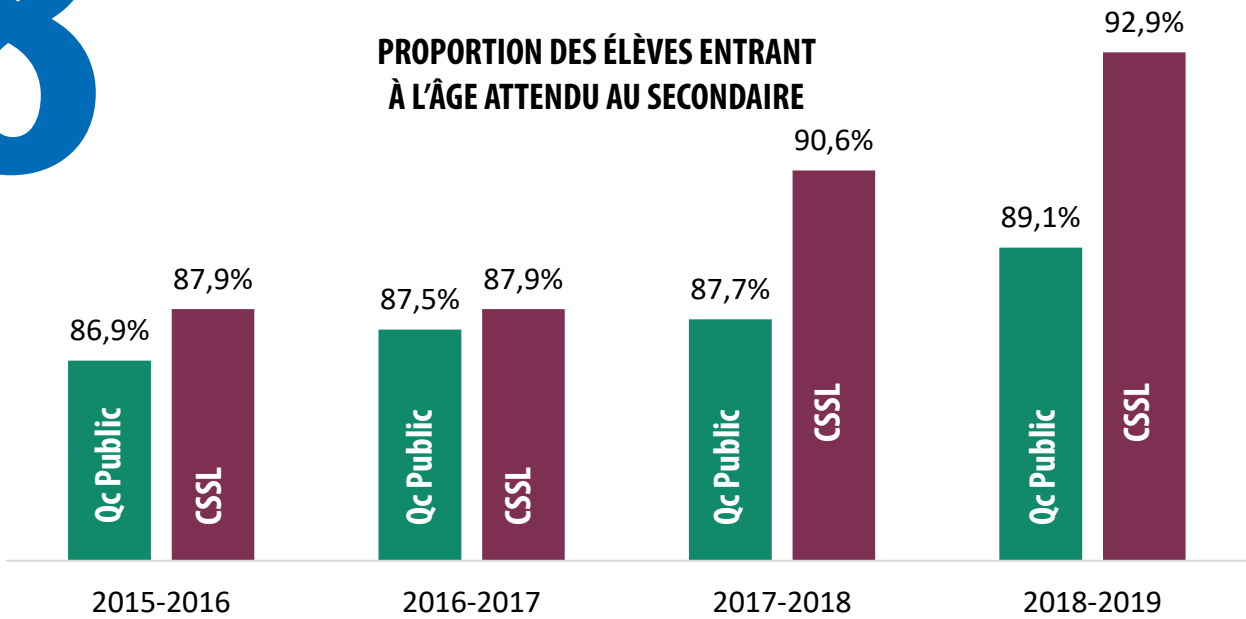
7 D'ici 2022, réduire l'écart du taux de diplomation et de qualification entre les élèves réguliers et élèves HDAA à 23,5 % et maintenir les écarts du taux de diplomation et de qualification pour les différents groupes d'élèves sous les seuils actuels :

- 5 % entre les garçons et les filles
- 3 % entre les élèves issus de milieux défavorisés
- 2 % entre les élèves issus de l'immigration



OBJECTIF

8 D'ici 2022, porter à 90 % la proportion des élèves entrant à l'âge attendu au secondaire.



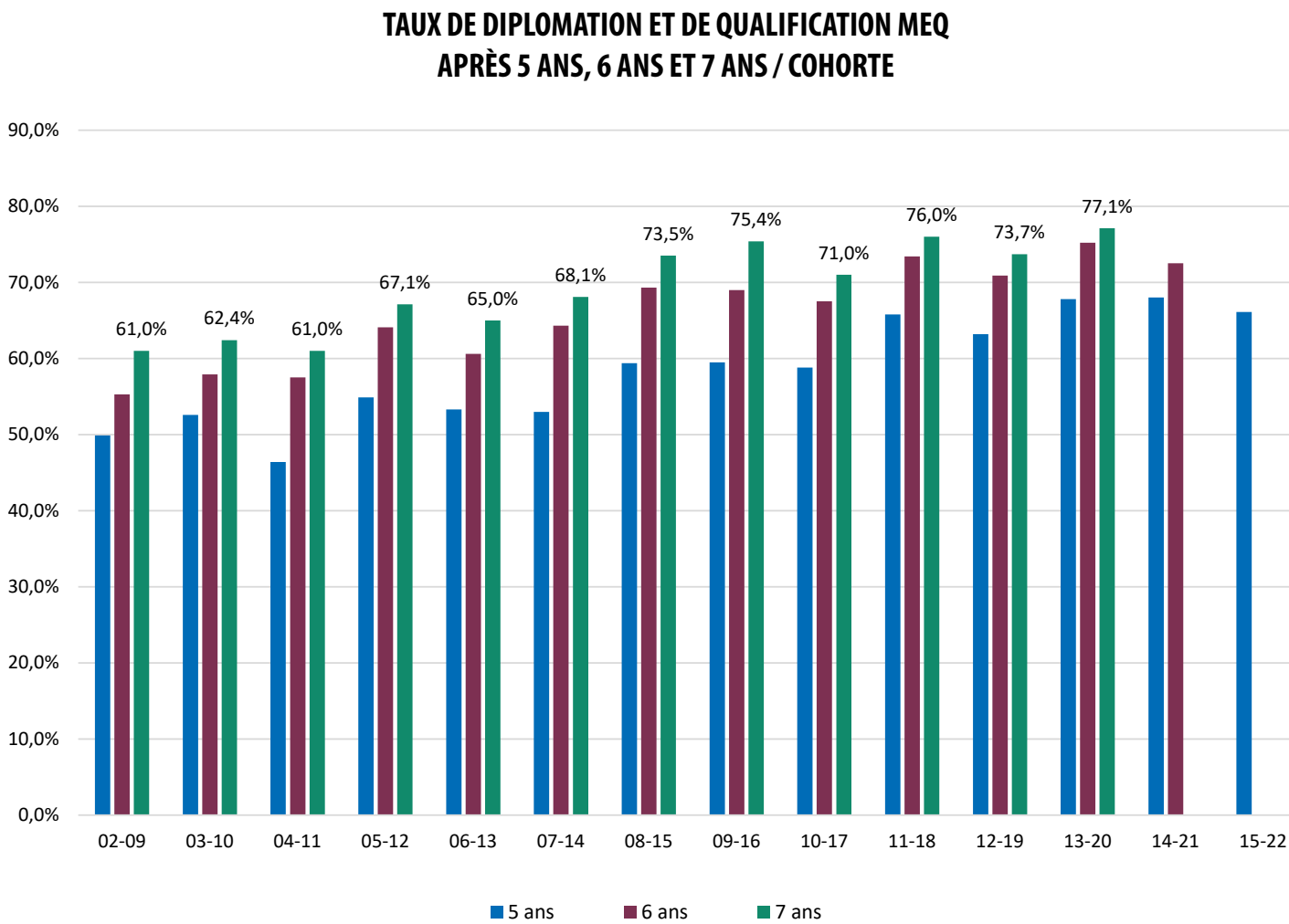
OBJECTIF

10 D'ici 2022, maintenir 100 % des infrastructures dans un état optimal afin de les rendre plus accueillantes et stimulantes.

- Réalisation des plans et devis pour la construction d'une nouvelle école à Saint-Sauveur et pour l'agrandissement du pavillon Tournesol du Campus primaire Mont-Tremblant;
- Sélection des professionnels pour la construction d'une nouvelle école à Val-David en vue de réaliser les plans et devis;
- Tests sur la concentration de plomb dans l'eau dans l'ensemble des établissements et mise en place graduelle des correctifs à apporter au besoin;
- Échantillonnage du taux de CO² dans toutes les écoles pour améliorer la qualité de l'air;
- Déploiement de sonde de CO² dans certaines écoles pour surveiller en continu la qualité de l'air;
- Réalisation de nombreux projets majeurs de rénovation et de réfection :
 - enveloppe architecturale;
 - réseau de drainage sanitaire et pluvial;
 - réfection de blocs sanitaires;
 - remplacement d'appareils d'éclairage;
 - mise aux normes en sécurité incendie;
 - embellissement de cours d'école;
 - mise à niveau des revêtements extérieurs;
 - réfection de trottoir et de pavage;
 - réfection d'escalier extérieur;
 - réfection de revêtement de sol;
 - remplacement de fenêtres.

OBJECTIF

16 D'ici 2022, porter à 82 % la proportion des élèves de moins de 20 ans qui obtiennent un premier diplôme ou une première qualification.



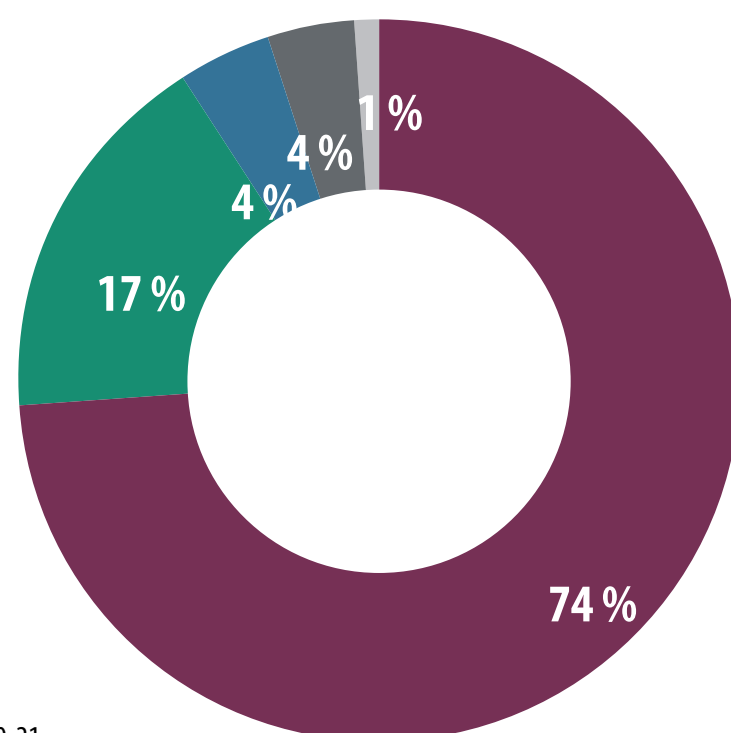
RAPPORT FINANCIER

se terminant au 30 juin 2021

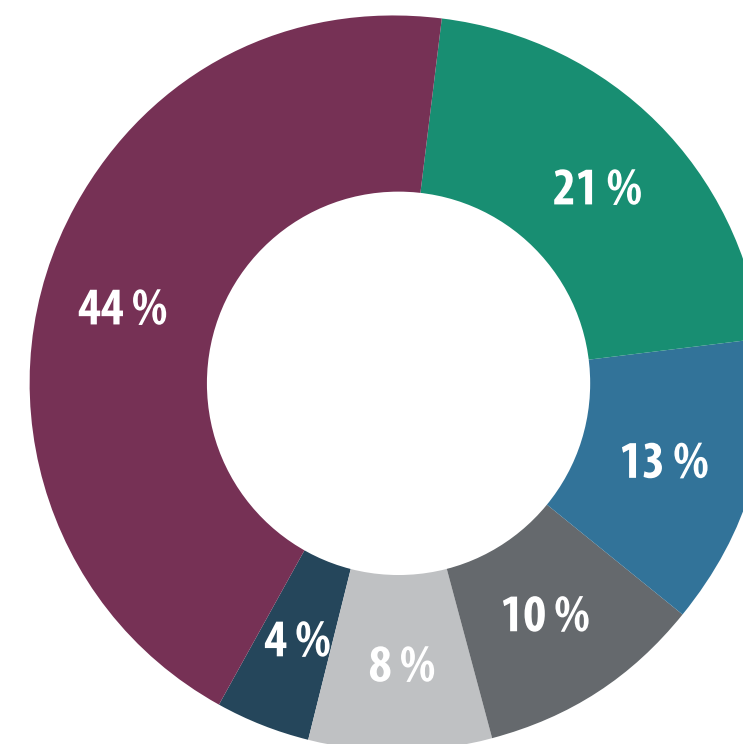
REVENUS

ALLOCATIONS DU MEQ	88 128 672 \$
TAXE SCOLAIRE	20 633 424 \$
VENTE DE BIENS ET DE SERVICES	5 149 142 \$
AMORTISSEMENT DE LA SUBVENTION D'INVESTISSEMENT REPORTÉE	4 458 970 \$
REVENUS DIVERS	902 445 \$

TOTAL : 119 272 653 \$



CHARGES



ENSEIGNEMENT ET FORMATION	54 677 533 \$
SOUTIEN À L'ENSEIGNEMENT ET À LA FORMATION	25 523 012 \$
SERVICES D'APPOINT	15 585 312 \$
BIENS MEUBLES ET IMMEUBLES	12 130 669 \$
ACTIVITÉS CONNEXES	9 624 280 \$
ACTIVITÉS ADMINISTRATIVES	5 588 668 \$

TOTAL : 123 129 474 \$

Excédent (déficit) de l'exercice : (3 856 821 \$)

Subvention de l'équité et des offres salariales : 7 130 241 \$*

EXCÉDENT (DÉFICIT) AJUSTÉ : 3 273 420 \$

* Le 1^{er} octobre dernier, le MEQ informait les organismes scolaires (OS) que les critères d'admissibilité pour comptabiliser une subvention à recevoir relativement aux offres salariales et à l'équité salariale n'étaient pas respectés, et ce, selon le chapitre SP 3410 Paiements de transfert du Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public. Or, comme toutes les sommes relatives à la subvention de fonctionnement n'ont pas été reçues à la fin de l'exercice, l'OS doit estimer le revenu de subvention à l'aide des paramètres édictés dans les règles budgétaires de l'année scolaire, comme le prévoit le chapitre 2420.20 du Manuel de comptabilité scolaire. Ces deux allocations n'étaient pas autorisées pour l'exercice 2020-2021. Ainsi, les montants des ajustements non récurrents à recevoir ne peuvent être comptabilisés. Par contre, selon le chapitre 2510 du Manuel de comptabilité scolaire, tous les critères sont remplis pour la comptabilisation des dépenses relatives aux offres salariales et à l'équité salariale. Entre autres, les informations financières qui découlent des ententes sont connues et il est possible d'en effectuer une estimation fiable. Ces informations et le respect des normes édictées par le Manuel de comptabilité scolaire influencent donc, de manière significative, les résultats du CSS des Laurentides. Il est également important de souligner, en se référant aux années antérieures et au modèle de financement du MEQ, que ce dernier a toujours financé ces indexations. Par conséquent, il est fort probable que ces deux subventions soient versées aux OS. Le cas échéant, celles-ci seront affectées à l'exercice financier 2021-2022, à moins d'avis contraire des autorités concernées.



**Centre
de services scolaire
des Laurentides**

Québec

